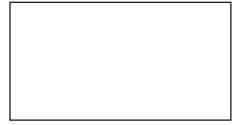
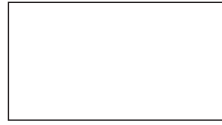


# MÉMOIRE

par **NERMIN SIVASLI**, Doctorante en histoire contemporaine  
à Paris I Panthéon-Sorbonne



## *La situation des réfugiés espagnols en Poitou-Charentes*

*Malgré les drames vécus dans  
nombre de régions françaises,  
la situation des réfugiés  
de la guerre d'Espagne fut moins  
tragique dans certains contextes.  
Ce fut le cas, notamment,  
en Poitou-Charentes, où les autorités  
et la population locales ont  
satisfait, au moins partiellement,  
à leur devoir d'humanité.*

La guerre d'Espagne a provoqué le départ de plusieurs vagues successives de réfugiés vers la France entre 1936 et 1939. Elles se réalisent au gré de la progression des troupes franquistes. La France entière est concernée par la venue de ces malheureux. Ainsi, les départements de la région Poitou-Charentes font partie de ceux qui doivent prêter main-forte aux autorités dans l'accueil et l'hébergement des réfugiés espagnols. Le gouvernement a déterminé deux catégories. Trente et un départements, dits "de première urgence", sont situés pour la plupart entre la Garonne et la Loire, et quatorze autres, dits "de deuxième urgence", sont dispersés ailleurs dans l'Hexagone. La fin de l'année 1936 voit arriver des réfugiés espagnols civils (vieillards, femmes et enfants) originaires d'Irun et en provenance d'Hendaye. Tous ont fui précipitamment une région très menacée. Ils se trouvent dans le dénuement le plus complet. Les quelque six cents réfugiés espagnols arrivés en septembre 1936 à Poitiers, dans le département de la Vienne, sont transportés dans les locaux de l'ancienne école Jean-Macé. De nouvelles arrivées, en provenance de Bilbao en juin 1937, rendent nécessaire la création d'un deuxième centre dans l'ancienne gare des tramways de la Vienne, qui viendra en aide à la surpopulation des locaux de la rue Jean-Macé. Dans le département de la Charente, les nouveaux venus sont logés dans les ateliers des usines Weiller, du faubourg ouvrier de Saint-Cybard à Angoulême. Dans les Deux-Sèvres, les exilés sont répartis pour l'essentiel entre deux communes, Niort et Parthenay. Alors que l'acheminement des réfugiés espagnols vers les trois autres départements de la région Poitou-Charentes se déroule par voie de terre, leur transfert dans le département de la Charente-Maritime se fait par voie maritime. En effet, le port de La Rochelle a officiellement, avec celui de Bordeaux, pour mission de prendre en charge les réfugiés espagnols sur la côte atlantique. C'est par train, via Bordeaux, que dès le 1<sup>er</sup> septembre 1936 arrivent les premiers réfugiés espagnols en Charente-Maritime. Les diffé-

1)- "C'est au cri de 'Vive le peuple de France !' que les enfants basques débarquent à La Rochelle", *L'œuvre*, 7 mai 1937.

rents arrondissements sont sollicités pour l'accueil des réfugiés espagnols. C'est au cri de "*Vive la République française, Vive le peuple de France !*" que les enfants débarquent à La Rochelle<sup>(1)</sup>. Ensuite, après une visite médicale et un déjeuner, certains sont embarqués pour Boyardville sur l'île d'Oléron, d'autres pour Sète et d'autres encore pour Perpignan. Les dernières vagues de réfugiés espagnols pénètrent en France dès 1938, avec l'occupation du Haut-Aragon par les troupes franquistes et leur prise de Barcelone en janvier 1939, et engendrent un reflux inévitable d'Espagnols vers la France. Face à ces nouvelles arrivées massives, comme dans l'ensemble du territoire français, les départements de Poitou-Charentes s'organisent de nouveau. Les vagues successives de réfugiés espagnols parvenues dans la région sont aussi soudaines qu'importantes. Face à cela, reste à se demander comment la population a accueilli cette immigration sur son sol ? Quelles sont les structures mises en place pour leur accueil ? Comment ont-ils été perçus par la population régionale ?

### *L'accueil et les secours ne se font pas attendre*

Le ministre de l'Intérieur demande aux préfets de lui faire "*connaître s'il existe dans les départements de grands terroirs publics ou privés susceptibles d'être utilisés à cet effet et présentant notamment toutes les garanties de salubrité et d'hygiène indispensables*"<sup>(2)</sup>. La majorité des réfugiés admis dans les centres d'hébergement de la région Poitou-Charentes sont des enfants, des femmes et des vieillards. Si les délais entre le moment où l'administration préfectorale est prévenue et celui de l'arrivée des Espagnols sont trop courts pour assurer une organisation complète de l'hébergement, les secours ne se font pas attendre. Par exemple, dans le département de la Charente, le préfet "*donne l'ordre d'aménager l'usine de Saint-Cybard, afin d'y loger tous les réfugiés*". Il y fait rapidement installer l'électricité, une infirmerie, une nurserie, des dortoirs... La question de la nourriture n'est pas oubliée : "*Dès le soir même, hommes, femmes, enfants accoururent à l'usine Weiller, les bras chargés de victuailles pour les adultes et de lait pour les tout-petits*", écrivait *La France du Sud-Ouest*<sup>(3)</sup>. Dans le département des Deux-Sèvres, trois centres d'hébergement fonctionnent, à Thouars, Boussais et Aiffres. Dans le département de la Vienne, à Poitiers notamment, les réfugiés qui logent dans l'ancienne école primaire préparent eux-mêmes la cuisine au moyen d'un matériel mis à leur disposition. Les fournisseurs assurent le ravitaillement sur production de bons délivrés par la directrice du centre. Dans le département de la Charente-Maritime, dans chacun des centres – La Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély et Rochefort –, les immeubles communaux désaffectés sont aménagés. Tout le matériel de couchage est assuré par l'armée et la municipalité fournit le matériel indispensable comme les ustensiles de cuisine. L'accueil s'organise dès leur arrivée. La protection sanitaire des réfugiés est prise en charge tout de suite. Ils arrivent souvent très fatigués, dans un état

2)- Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements d'hébergement des réfugiés espagnols, *Archives départementales de la Charente-Maritime*, 5M6/23, 3 juin 1937.

3)- "Les réfugiés espagnols, le geste d'une population", *La France du Sud-Ouest*, 13 septembre 1936.

pitoyable. Les enfants souffrent de maladies pulmonaires dues essentiellement au changement de température pendant le voyage. Préalablement à leur installation dans les locaux, les réfugiés espagnols sont soumis à une visite médicale et à une vaccination antivariolique. Les jours suivants, des soins médicaux continuent d'être dispensés aux plus malades. Les blessés, les nourrissons, les femmes enceintes sont conduits dans les hôpitaux. Le matériel de couchage est fourni par la municipalité. En ce qui concerne la nourriture, elle est assurée dans chaque centre par les établissements hospitaliers, la population ou les œuvres charitables. Par la suite, les réfugiés préparent eux-mêmes leur cuisine. Les comités d'accueil se mobilisent pour installer les réfugiés. Le comité local d'entraide à l'Espagne républicaine apporte un soutien matériel aux plus nécessiteux. Il se caractérise par une distribution de vivres. Il fait appel à la population locale pour l'aider dans sa tâche<sup>4)</sup>. Des appels sont lancés à ceux qui veulent les aider matériellement. Le 22 décembre 1938, la préfecture de la Vienne lance ainsi un appel à toute la population, par voie de presse. Des journaux comme *La France* exhortent à aider les réfugiés espagnols : *“Les réfugiés manquent de couvertures, de linge. Un pressant appel est fait à la population à ce sujet. Tous les dons*

**Les vagues de réfugiés parvenues en Poitou-Charentes furent aussi soudaines qu'importantes.**

4)- “3 000 réfugiés à Angoulême”, *La France*, 1<sup>er</sup> février 1939.

5)- "L'exode espagnol : près de 1 400 réfugiés sont arrivés hier à Angoulême", *La France*, 9 février 1939.

6)- "Le comité d'entraide franco-espagnole, une grande misère à secourir", *Archives départementales de la Vienne*, M4 633, 20 juillet 1937.

*devront être remis au commissaire central.*"<sup>(5)</sup> C'est l'aspect purement humanitaire qui prime comme l'attestent les archives départementales de la Vienne : "*Pour cette œuvre d'humanité, nous comptons sur l'aide et la pitié de tous, sans distinction d'opinions, les réfugiés méritant l'assistance de tout homme bienfaisant à raison de leur misère même. [...] Nous faisons confiance à votre cœur et à votre générosité.*"<sup>(6)</sup>

### *Surveillance minutieuse des réfugiés*

Si les réfugiés espagnols sont accueillis de manière convenable par les Français, ils sont aussi soumis à une extrême surveillance par les autorités publiques. Le ministre de l'Intérieur attire ainsi l'attention des préfets sur "*l'absolue nécessité de prendre toutes les dispositions pour que la présence des réfugiés espagnols dans votre département ne puisse susciter aucun incident. [...] Le gouvernement tient d'égal façon à remplir ses devoirs*

*d'humanité et à maintenir strictement l'ordre public sur son territoire.*"<sup>(7)</sup> Outre les formalités obligatoires, au passage des postes frontières, les réfugiés espagnols font l'objet d'une surveillance stricte sur le territoire français par les services préfectoraux. Ainsi, les départements, en plus du recensement des exilés qui y séjournent, dressent un rigoureux rapport sur tout ce qui les concerne.

Des rapports fréquents des maires sont établis aux

préfets sur le comportement de ces réfugiés espagnols, comme l'indique par exemple, en Charente, cette lettre du commissaire spécial d'Angoulême à son homologue de Carcassonne : "*J'ai chez moi au camp de Ruelle, six réfugiés espagnols dont la conduite est mauvaise et suspecte. Une surveillance constante doit être exercée sur ces étrangers, mais comme je n'ai qu'un personnel restreint, il ne m'est donc plus possible de les faire surveiller comme il convient.*"<sup>(8)</sup> De même, régulièrement, des renseignements sur les conditions d'hébergement, la surveillance des réfugiés espagnols et surtout l'état d'esprit à la fois des réfugiés espagnols et des populations locales à leur égard sont fournis par les maires aux préfets.

Comme partout en France, des problèmes se posent assez rapidement dans l'hébergement de cette colonie réfugiée. Ainsi par exemple dans le département de la Vienne, à Poitiers, les locaux de l'ancien hospice où sont installés les réfugiés espagnols sont appelés à être libérés pour y fonder une école de mécaniciens d'aviation sous la direction de la société des avions Henriot. Il résulte des dispositions adoptées que l'école est appelée à fonctionner dès le 1<sup>er</sup> décembre 1938 et qu'au préalable devront être effectués d'importants travaux d'appropriation et d'aménagement. Or, ces dits locaux sont occupés par un contingent important de réfugiés espagnols, arrivés le 10 avril de la même année. En sus, la recherche d'un autre centre pouvant accueillir cette population est restée vaine. C'est alors que

Si les réfugiés espagnols sont accueillis de manière convenable par les Français, ils sont aussi soumis à une extrême surveillance par les autorités publiques.

7)- Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements situés entre la Garonne et la Loire, *Archives départementales de la Charente-Maritime*, 5M 6/23, 11 septembre 1936.

8)- Lettre du commissaire spécial d'Angoulême au commissaire spécial à Carcassonne, *Archives départementales de La Charente*, 1M 237, 13 novembre 1938.

le ministre de l'Intérieur préconise au préfet de la Vienne d'envisager la dispersion de ces derniers dans diverses communes du département de la Vienne ou encore chez l'habitant.

Autre constat, cette surveillance minutieuse n'est pas à l'abri parfois de heurts dans la vie quotidienne des réfugiés espagnols. La gestion des centres d'hébergement est parfois difficile, et les réfugiés ne semblent plus obéir à aucune discipline rue Jean-Macé à Poitiers : *“Les réfugiés espagnols se promènent en dehors des heures prévues journallement dans les rues et certaines femmes semblent vouloir se livrer à la débauche, notamment dans le quartier de la gare à l'arrivée des trains.”*

Face à l'impossibilité de l'assistante sociale et de la police municipale à diriger et à surveiller ces réfugiés, le maire de Poitiers propose au préfet de Vienne de décharger la ville de cette gestion. *“Autant au moment de l'arrivée, par mesure d'humanité, nous avons fait l'impossible pour qu'ils soient reçus avec toute la cordialité des lois de l'hospitalité, autant nous trouvons actuellement la prolongation de leur séjour indésirable.”*<sup>(9)</sup> Pour ce qui est de l'hébergement, les conditions se dégradent au fur et à mesure que le nombre de réfugiés espagnols croît. En fait, les quatre départements ne prodiguent pas les mêmes sentiments aux Espagnols. Par exemple, ceux des Deux-Sèvres et de la Vienne ont accueilli d'un mauvais œil cette population pour des raisons économiques. En revanche, ceux de Charente et de Charente-Maritime ont su apprécier et utiliser cette main-d'œuvre à l'occasion des vendanges. Il est à noter que l'oisiveté des réfugiés espagnols est également un “fléau” qui est constamment dénoncé. Il est essentiel pour parer au désœuvrement de les occuper rapidement dans des travaux agricoles. Autant la population locale est émue par les événements espagnols et généreuse envers la population espagnole composée d'enfants, de femmes et de vieillards, autant elle s'élève contre l'entrée et surtout le maintien de jeunes gens valides et dans la force de l'âge sur le territoire français.

9)- Lettre du maire de la ville de Poitiers au préfet de la Vienne, Archives départementales de la Vienne, M4 624, 17 novembre 1936.

### *Quelles alternatives s'offrent aux exilés ?*

Dès 1939, les Espagnols sont confrontés à une situation difficile et sans appel : rentrer dans leur pays dévasté par la guerre, quitter la France pour un autre pays daignant les accueillir ou encore y rester mais à certaines conditions. La prolongation indéterminée du séjour des réfugiés espagnols sur le sol régional est de plus en plus mal perçue par l'ensemble de la population à partir du début de l'année 1939. Seuls quelques particuliers, par tendance idéologique ou pour des fins personnelles ou politiques, s'efforcent de créer un courant d'opinion en faveur de leur assimilation. Il est même fait pression sur les hésitants pour les décider à regagner leur pays. Les infractions et les délits commis par les réfugiés espagnols n'arrangent en rien leur image : *“Ils s'étaient montrés calmes à leur arrivée, mais ils ne manquent pas avec le temps de manifester des*

10)- Lettre du sous-préfet de Confolens au préfet de la Charente, *Archives départementales de la Charente*, 1M 237, 12 mai 1939.

11)- Lettre du ministère de la Santé publique à messieurs les préfets, *Archives départementales de la Charente*, 1M 237, 10 mai 1939.

*sentiments qui rendent de moins en moins aisés la surveillance de centres dans les petites communes*”, estime le sous-préfet de Confolens<sup>(10)</sup>. Avec cette installation provisoire qui se prolonge, d’autres critiques sont mises en avant pour expliquer l’encombrement que représente cette population. En effet, même si la France a su accueillir des populations obligées de quitter leur terre précipitamment, il arrive un moment où les dépenses deviennent tellement importantes que les autorités oublient leur côté “humaniste” et n’écourent que leur “bon sens”. En témoignent ces mots du ministre de la Santé publique : “*J’ai été informé qu’un nombre important de miliciens et de réfugiés civils espagnols infirmes ou incurables n’ayant plus besoin de soins spéciaux étaient actuellement maintenus dans les hôpitaux de traitement où le taux de la journée d’hospitalisation est en général assez élevé.*”<sup>(11)</sup>

Outre les rapatriements, les réfugiés espagnols ont comme autre option de quitter la France pour un autre pays d’accueil comme le Mexique, le Maroc ou l’Iran. Cependant, il est rappelé que leur départ est définitif et que l’accès sur le territoire français est interdit s’ils cherchent de nouveau refuge en France. En fait, jusqu’en décembre 1939, si l’on compare les rapatriements et les déplacements à l’intérieur du territoire français aux départs à l’étranger, peu quittent la France. Ceux qui restent n’ont d’autre choix que de se plier aux exigences des autorités. Vers la fin du mois d’avril 1939, le gouvernement Édouard Daladier modifie sa politique à l’égard des réfugiés espagnols devant la lenteur des rapatriements et la perspective d’une nouvelle guerre mondiale. Les Espagnols représentent une main-d’œuvre importante et bon marché disponible en cas de conflit. Les premiers à bénéficier d’un contrat d’embauche dans l’agriculture intègrent des structures appelées compagnies de travailleurs étrangers (CTE). Si au niveau national, les besoins sont importants, la région Poitou-Charentes n’exige pas alors de main-d’œuvre autre que française et locale.

### *L’internement des Espagnols pendant la Seconde Guerre mondiale*

En septembre 1939 arrive la guerre et la mobilisation générale. La région Poitou-Charentes, qui n’était jusqu’alors pas concernée par les camps d’internement, est contrainte de suivre la trajectoire nationale. Si les Espagnols refusent de rentrer chez eux, ils n’auront d’autre alternative en France que d’être internés. C’est ainsi que naît le centre de rassemblement de Montguyon, dans le département de la Charente-Inférieure. Une nouvelle circulaire annonce la fermeture des centres d’hébergement de réfugiés espagnols dans la région Poitou-Charentes et l’ouverture d’un nouveau centre de rassemblement à Montendre, en Charente-Inférieure. Les autorités régissent l’activité des réfugiés, qui sont alors incorporés dans la vie économique régionale et perdent par là-même le caractère de réfugiés assistés. Les hommes sont affectés aux tâches agricoles et industrielles

## Bibliographie

- Jean-Marc Bondelle, "Les réfugiés espagnols dans le département de la Haute-Garonne (1939-1944)", thèse de doctorat de lettres, université de Toulouse Le Mirail, 1985, 106 f.
- Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Temime, *Les camps sur la plage : un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1995, 141 p.
- Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France : de la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, Paris, 1999, 476 p.
- Alain Léger, *Les indésirables : l'histoire oubliée des Espagnols en pays charentais*, Le Croît vif, Angoulême, 2000, 448 p.
- Jacques Perruchon, *Les réfugiés espagnols en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres (1936-1945)*, Le Croît vif, Paris, 2000, 256 p.
- Javier Rubio, *La emigració de la guerra civil (1936-1939), Historia del exodo que se produce con el fin de la II Republica Española*, Ed. San Martin, Madrid, 1977, 3 vol., 229 p.
- "Les réfugiés espagnols en Poitou-Charentes (1936-1939)", in Nermin Sivasli, *Une terre singulière d'immigrations : le cas du Centre Ouest contemporain (XIX-XX<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de DEA sous la dir. d'Éric Kocher-Marboeuf, université de Poitiers, 2002, pp. 282-365.
- Jeanine Sodigné-Loustau, *L'immigration politique espagnole en région Centre (Cher, Eure et Loir, Indre, Loir et Cher, Loiret) de 1936 à 1946*, thèse de doctorat, université de Paris VII, 1995, 925 f.

dans lesquelles la population régionale de souche fait défaut. De ce fait, l'économie française dispose de bras indispensables à son bon fonctionnement. Au lieu d'être considérés comme une source de dépense, les Espagnols contribuent alors à l'essor économique de leur pays d'accueil. Fin août 1940, les Espagnols restés dans la région Poitou-Charentes sont dirigés vers le nouveau centre de rassemblement de Montendre. Ainsi, "il a été décidé qu'il serait préférable, plutôt que de constituer des centres d'hébergement par arrondissement, de diriger tous les asilés espagnols sur le camp de Montendre qui était déjà créé et qui fonctionnait comme centre d'accueil pour les réfugiés."<sup>(12)</sup> En résumé, si l'hébergement des réfugiés espagnols s'est effectué dans de bonnes conditions de solidarité et de salubrité dans la région Poitou-Charentes grâce au dévouement des autorités placées sous le contrôle du préfet, il n'en est pas moins vrai que cet hébergement eut un caractère provisoire étant donné le surpeuplement et les rares édifices affectés aux Espagnols. Très souvent, lorsque les autorités administratives faisaient défaut, la population locale a su de ses propres moyens subvenir aux besoins de la population réfugiée espagnole. Néanmoins, l'accueil n'a pas été similaire dans les quatre départements de la région Poitou-Charentes, du fait même du peu de locaux mis à la disposition des réfugiés. Malgré son devoir d'humanité, la population française locale a eu quelques heurts avec la population espagnole réfugiée sur son espace. ◀

12)- Archives départementales de la Charente-Maritime, 179W 2, 17 août 1940.